INTERPELLATION

Evere, le 17 septembre 2022

Conseiller communal: Philippe Michotte

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Secrétaire communal,

Concerne: Taxe sur les bâtisses. Exercices 2021 – 2025. Renouvellement. Délibération du 26/11/2020 - point BOS ID-48498

Le sixième et dernier rapport du GIEC confirme, avec un haut degré de confiance, la relation linéaire entre émissions de Gaz à Effet de Serre anthropiques (GES) et l'augmentation de la T° moyenne du climat. Il n'y a plus lieu de remettre en cause cette relation validée par les meilleures connaissances scientifiques actuelles. Il convient dès lors d'agir et de diminuer les émissions de CO2 anthropique au plus vite, chaque kg de CO2 laché dans l'atmosphère augmentant la T° de notre planète.

Lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015, les Parties à la CCNUCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) sont parvenues à un accord historique pour lutter contre le changement climatique et accélérer et intensifier les actions et les investissements nécessaires pour un avenir durable à **faibles émissions de carbone**. L'Accord de Paris a rassemblé toutes les nations dans une cause commune pour entreprendre des **efforts ambitieux** pour lutter contre le changement climatique … Et donc de **diminuer les émissions des GES anthropiques**, principalement le CO2, de 50% en 2030, et d'atteindre le Net-Zéro Carbone en 2050.

Le Plan Energie Climat 2030 de la RBC s'engage à "Planifier et rendre opérationnels les pôles de développement prioritaires (PAD) [...] **dans le respect des objectifs climatiques.**"(page 60).

Nous pouvons lire sur le site de Environnement.Brussels (info 2020) que le dioxyde de carbone (CO2) est de loin le principal gaz à effet de serre (GES) émis sur le territoire régional de Bruxelles. Il représente 90% du total des émissions directes de GES en 2020. Il est émis lors de tout processus de combustion d'énergies fossiles. Les principales sources d'émissions de CO2 sont le transport routier (27% des émissions directes de CO2), et la **combustion d'énergies fossiles** dans les bâtiments résidentiels et tertiaires (chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson) (**61% des émissions directes de CO2**).

Autre effet négatif complémentaire, je ne vais pas m'appesantir sur l'augmentation colossale ces derniers mois des prix du gaz et de l'électricité, les deux sources principales d'énergie pour chauffer le bâti bruxellois. Il suffit de prendre en considération les estimations des augmentations des factures énergétiques des citoyens présentées à la RTBF fin du mois d'août … et d'entendre d'autres estimations d'experts qui parlent d'augmentation annuelles de 4 à 6 mille euros pour les citoyens belges cette année. Il ne faut pas être grand clerc pour s'imaginer l'effet domino que ce phénomène induira prochainement compte tenu

d'une plus grandes difficultés à payer ces factures énergétiques par les habitants d'Evere, donc une augmentation prévisible des demandes d'aides au CPAS, et donc de grosses dépenses à prévoir très prochainement pour notre commune.

En bref, nous pourrions résumer que l'isolation du bâti bruxellois et l'élimination des passoires thermiques gourmandes en énergie est certainement une priorité pour nos communes bruxelloises afin de se conformer le plus vite possible aux Accords de Paris et de diminuer l'impact des prix des énergies qui viendront faire mal aux finances communales. Et dans cette logique de neutralité carbone en 2050 et d'économies énergétiques et financières, il est indispensable de concentrer les efforts sur le bâti existant (rénovation et réhabilitation) et d'inciter intelligemment les propriétaires du bâti de procéder aux améliorations thermiques de leur(s) bien(s).

En effet, tous les habitants de la région bruxelloise ont la possibilité d'agir directement et instantanément sur la quantité de production de GES … simplement en diminuant leur consommation d'énergie fossile en isolant leur maison ou appartement s'ils sont propriétaires, ou en incitant leur propriétaire en lui faisant part des diverses aides disponibles en Région Bruxelloise.

A ce titre, sur le site RENOLUTION.brussels nous trouvons diverses aides financières (subsides) relatives aux transformations des façades dont l'aide "**F1 - Façades: isolation thermiques des façades**". Nous y lisons que "Conformément à la circulaire n°3/2010, les travaux qui se limitent aux investissements économiseurs d'énergie ne donnent pas lieu à la réévaluation du revenu cadastral.", ce qui est une bonne chose.

Cependant la rénovation thermique d'une façade nécessite souvent des travaux demandant une transformation en profondeur et en extérieure de la façade, travaux qui tombent alors sous le coup d'un permis de bâtir, donc d'une réévaluation cadastrale potentielle … mais surtout tombant sous le coup de notre taxe communale "Taxe sur les bâtisses. Exercices 2021 – 2025"

Une longue introduction dans un contexte particulier pour en arriver à cette interpellation.

Si les taxes communales sont nécessaires à la bonne gestion et au bon développement de notre commune, il faut reconnaître que certaines taxes produisent des effets pervers, contraires et néfastes pour atteindre ces deux objectifs.

Notre groupe MR considère que la taxe communale "Taxe sur les bâtisses - Exercices 2021 – 2025", reconduite le 26 novembre 2021 par la majorité lors du conseil communal de cette même date - notre groupe s'étant abstenu - fait partie de ce lot de "mauvaises" taxes entraînant des effets contraires à ceux désirés pour l'amélioration de notre bien vivre communal (voir titre II, art. 3, point d) du texte de la taxe).

Proposer des subsides d'une main (par la Région) pour inciter à la rénovation thermique des façades, et reprendre de l'autre main (par la commune) une partie de ce subside est représentatif d'une volonté taxatoire incohérente dans le cadre d'un développement durable du bâti everois.

Nous demandons dès lors au Collège de suspendre ou d'abroger cette taxe au plus vite sur la période restante de cette législature, et pourquoi pas avec effet rétroactif jusqu'en 2021 date du renouvellement de cette taxe.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Secrétaire communal, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe Michotte

Digitally signed by Philippe Michotte
Date: 2022.09.20 18:05:08 +02'00'

Philippe Michotte

Les émissions de CO2 par énergie de chauffage pour la consommation d'1 kilowattheure

Système de chauffage	Emission de CO2
Chaudière à bois	30 gCO2e/kWh
Pompe à chaleur	49 gCO2e/kWh
Réseau de chaleur	100 gCO2e/kWh
Radiateur électrique	147 gCO2e/kWh
Chaudière gaz	227 gCO2e/kWh
Chaudière fioul	324 gCO2e/kWh

Un réflexion sur l'équation de KAYA, le chauffage de nos habitations, et agir ensemble

Un meilleur moyen de penser nos émissions carbone | Cédric Ringenbach | TEDxBrussels